

ANNEXE B

UNIVERSITE D'ORLEANS
SERVICE PERSONNEL ENSEIGNANTS - ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

ENGAGEMENT A SE PRESENTER A UN CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

A remplir par les candidats titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, ou d'un titre ou diplôme étranger équivalent.

Je soussigné(e),

m'engage à me présenter à un concours de recrutement de l'Enseignement Supérieur conformément aux dispositions de l'article n°2 du décret n°88-654 du 7 mai 1988.

Fait à
le

Signature du candidat